

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Direction départementale des territoires

Laon, le **24 MARS 2015**

Service Environnement
Unité Gestion des Installations Classées
pour la Protection de l'Environnement, Déchets

DEMANDE D'AUTORISATION DE RENOUVELER L'EXPLOITATION D'UNE CARRIÈRE DE SABLES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'ÉPAUX-BEZU, AU LIEU-DIT « LA PRAIRIE » PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ COLAS NORD PICARDIE

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le Préfet de l'Aisne a prescrit, par arrêté n°IC/2015/036 en date du 23 mars 2015, une enquête publique qui sera ouverte du **lundi 20 avril 2015 au vendredi 22 mai 2015 inclus**, dans la commune d'ÉPAUX-BEZU sur la demande, présentée par la société COLAS NORD PICARDIE, dont le siège social est situé Immeuble Echangeur – 197, rue du 8 mai 1945 – CS60105 à VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX (59652), en vue d'obtenir l'autorisation de renouveler l'exploitation de la carrière de sables au Lieu-dit « La Prairie », sur le territoire de la commune d'ÉPAUX-BEZU.

Le projet consiste notamment au renouvellement de l'exploitation d'une carrière de sables à ciel ouvert pour une durée de 15 ans.
Le dossier complet, l'avis émis par l'autorité environnementale ainsi que toute information relative à l'enquête publique sont consultables sur le site Internet de la préfecture de l'Aisne (www.aisne.pref.gouv.fr).

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier, qui contient l'étude d'impact et l'avis émis par l'autorité environnementale susmentionnés, dans la mairie d'ÉPAUX-BEZU aux heures habituelles d'ouverture, et formuler éventuellement ses appréciations, suggestions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie d'ÉPAUX-BEZU, siège de l'enquête. Ces observations doivent être consignées ou reçues avant la fin de l'enquête.

Des informations peuvent être également demandées auprès de M. Joël HAMON, responsable du projet de la société COLAS NORD PICARDIE au 03 20 81 85 85 ou à la Direction départementale des territoires, Service Environnement, Unité gestion des ICPE, Déchets.

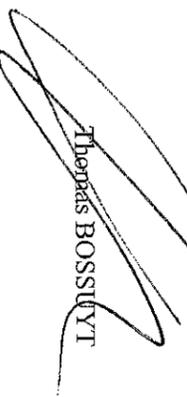
M. Bernard MENGIN, cadre commercial en retraite, a été désigné comme commissaire enquêteur et M. Alain LOBGEJOIS, ingénieur chimiste en retraite, a été désigné comme suppléant ; M. Bernard MENGIN siégera pour recevoir les observations du public aux dates, heures et lieux suivants :

JOURS	HEURES	LIEU
Lundi 20 avril 2015	10h00 – 13h00	EPAUX-BEZU
Jedi 30 avril 2015	14h00 – 17h00	EPAUX-BEZU
Mercredi 6 mai 2015	9h00 – 12h00	EPAUX-BEZU
Samedi 16 mai 2015	9h00 – 12h00	EPAUX-BEZU
Vendredi 22 mai 2015	14h00 - 17h00	EPAUX-BEZU

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Direction départementale des territoires (50, boulevard de Lyon, 02011 LAON Cedex), à la mairie d'ÉPAUX-BEZU et sur le site Internet de la Préfecture de l'Aisne, pendant une durée d'un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Le Préfet de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande susvisée, qui peut être un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté de refus d'exploiter.

Pour le directeur départemental des territoires et par délégation,
Le responsable d'unité,



Thomas BOSSU YR